



## Rapport d'évaluation de la demande de catégorie B, sous-catégories 3.9 et 3.12

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>Numéro de la demande :</b>        | 2019-6004  |
| <b>Demande :</b>                     | Étiquettes du produit changées – Nouvelle catégorie ou nouvel hôte et niveau d'éradication |
| <b>Produit :</b>                     | Helicovex  |
| <b>Numéro d'homologation :</b>       | 33169  |
| <b>Matières actives (m.a.) :</b>     | souche BV-0003 de l' <i>Helicoverpa armigera</i><br>Nucleopolyhedrovirus                   |
| <b>Numéro du document de l'ARLA:</b> | <b>3078122</b>   |

### But de la demande

Le but de la présente demande était de modifier l'étiquette de Helicovex pour ajouter l'usage sur le maïs de grande culture, le maïs de semence, le maïs soufflé, ainsi que le chanvre et le cannabis cultivés à l'extérieur pour lutter contre le ver de l'épi du maïs sucré pour lutter contre le ver de l'épi de maïs (*Helicoverpa zea*).

### Évaluation des propriétés chimiques

Une évaluation des propriétés chimiques n'était pas requise pour la présente demande.

### Évaluations de la santé

Il n'y a aucun changement à la préparation d'Helicovex; par conséquent, aucune autre information toxicologique n'était requise pour Helicovex ou pour la matière active de la souche BV-0003 de *Helicoverpa armigera* Nucleopolyhedrovirus.

Il n'existe aucune préoccupation toxicologique en ce qui a trait aux produits de formulation et aux impuretés.

Le nouvel usage est conforme à l'usage homologué auparavant sur l'étiquette relative au maïs sucré. Le potentiel d'exposition alimentaire, et professionnelle due aux nouveaux usages d'Helicovex ne devrait pas augmenter, et, par conséquent, aucune autre information sur l'exposition n'était requise.

Les renseignements disponibles sont suffisants pour appuyer l'usage d'Helicovex sur le maïs de grande culture, le maïs de semence, le maïs soufflé, ainsi que le chanvre et le cannabis cultivés à l'extérieur d'un point de vue de santé.

## **Évaluation de l'environnement**

Il n'y a aucun changement dans la préparation d'Helicovex; par conséquent, aucune autre information toxicologique environnementale n'était requise pour Helicovex ou pour la matière active de la souche BV-0003 de *Helicoverpa armigera* Nucleopolyhedrovirus. Les renseignements fournis antérieurement indiquent que l'usage extérieur d'Helicovex ne pose pas de risque préoccupant pour l'environnement à l'égard des organismes non ciblés si le mode d'emploi figurant sur l'étiquette est respecté.

Le nouvel usage sur le maïs de grande culture, le maïs de semence, le maïs soufflé, ainsi que le chanvre et le cannabis cultivés à l'extérieur est conforme aux usages qui figurent actuellement sur l'étiquette relative au maïs sucré. L'application à ces grandes cultures ne devrait pas poser de risque supplémentaire pour l'environnement.

## **Évaluation de la valeur**

Une justification scientifique et les renseignements relatifs à l'historique d'usage présentés par l'inscrit ont corroboré les nouveaux usages d'Helicovex sur le maïs de grande culture, le maïs de semence, le maïs soufflé, ainsi que le chanvre et le cannabis cultivés à l'extérieur ont fourni un nouveau mode d'action à utiliser sur le maïs de grande culture, le maïs de semence, et le maïs soufflé, et est le premier produit homologué pour le ver de l'épi de maïs sur le chanvre ou le cannabis cultivé à l'extérieur.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé une évaluation des renseignements fournis, et les a jugés suffisants pour ajouter la lutte contre le ver de l'épi du maïs sucré (*Helicoverpa zea*) dans le maïs de grande culture, le maïs de semence, le maïs soufflé, ainsi que le chanvre et le cannabis cultivés à l'extérieur à l'étiquette d'Helicovex.

## Références

### Numéro de document de l'ARLA

|         | Référence   |
|---------|---|
| 3047311 | 2019, M10.2 Performance Assessment Scientific Rationale, DACO: M10.2  |
| 3047313 | Britt, K., Taylor, S., and Kuhar, T., 2019, Corn earworm, <i>Helicoverpa zea</i> , a pest of hemp, <i>Cannabis sativa</i> , in Virginia, ENTO-328NP, Virginia Cooperative Extension ( <a href="http://www.ext.vt.edu">www.ext.vt.edu</a> ), DACO: M10.2                               |
| 3047314 | Cranshaw, W., Schreiner, M., Britt, K., Kuhar, T.P., McPortland, J., and Grant, J., 2019, Developing insect pest management systems for hemp in the United States: A work in progress, <i>Journal of Integrated Pest Management</i> 10(1): 26 (doi: 10.1093/jipm/pmz023), DACO: M10.2 |
| 3047335 | 2019, M10.4.3 Current Crop Protection Tools and Practices, DACO: M10.4.3  |

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9